

SUPPLÉMENT



Tout sur le Budget 2015

- ➔ Les grandes lignes
- ➔ Les décisions importantes
- ➔ Les réalisations

Conseil Général
de la
Dordogne

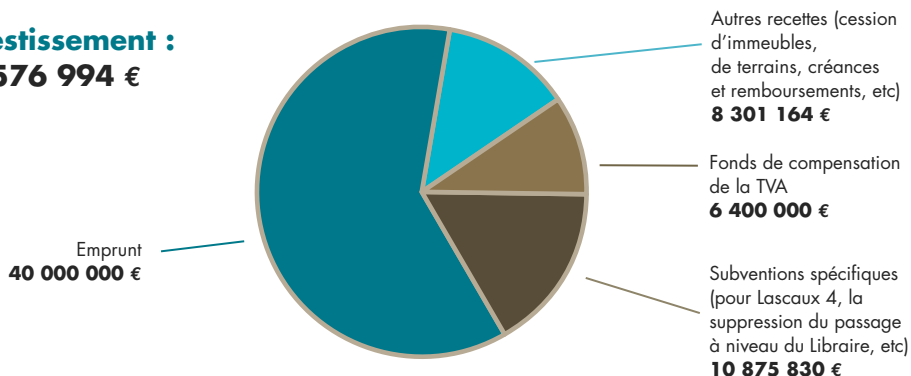


CHIFFRES DU BUDGET

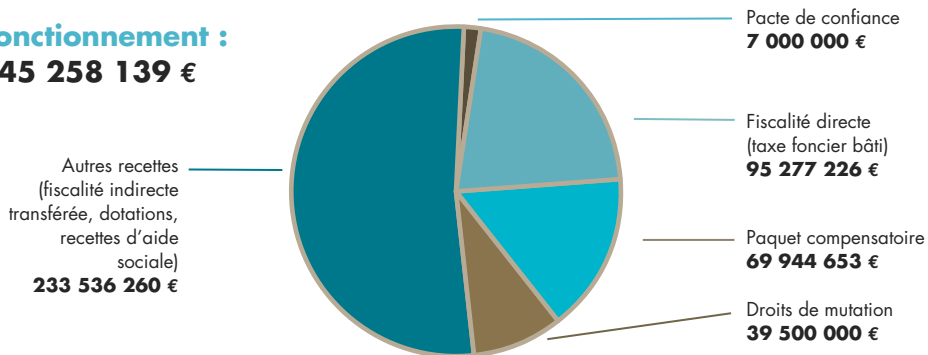
Un budget total 2015 : **510 835 133 €**

Les recettes

Investissement :
65 576 994 €



Fonctionnement :
445 258 139 €

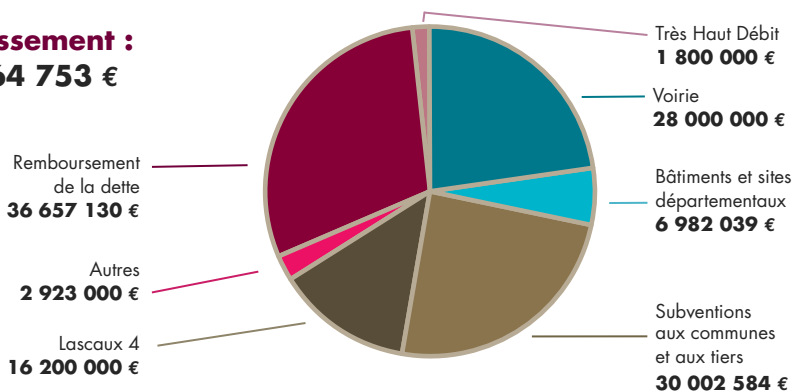


Equilibre global du budget 2015

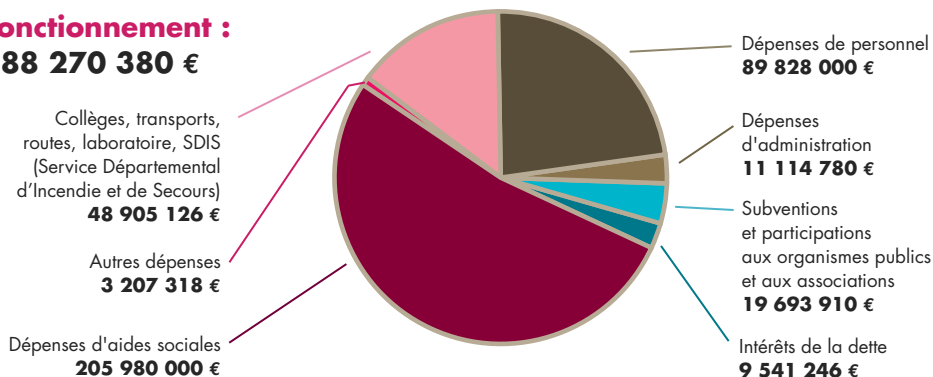
Recettes de fonctionnement	445 258 139 €
Recettes d'investissement	65 576 994 €
Dépenses de fonctionnement	388 270 380 €
Dépenses d'investissement	122 564 753 €
Budget total	510 835 133 €
Budget total avec Lascaux 4	520 835 133 €

Les dépenses

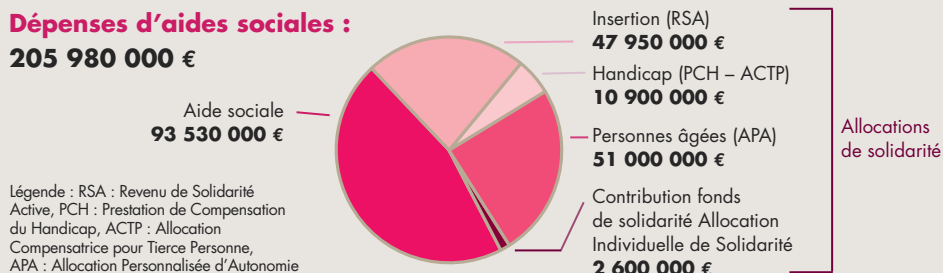
Investissement : 122 564 753 €



Fonctionnement : 388 270 380 €



Dépenses d'aides sociales : 205 980 000 €



Légende : RSA : Revenu de Solidarité Active, PCH : Prestation de Compensation du Handicap, ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne, APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

« Accroître l'attractivité, soutenir l'activité »

Bernard Cazeau a fait voter son dernier budget lors de la session du Conseil général qui s'est tenue fin janvier. Avant de quitter la présidence du Département (lire l'éditorial du magazine), il développe les orientations majeures du budget.

Le contexte de crise pèse-t-il sur le budget ?

Ce budget reste bien sûr marqué par un contexte économique et financier difficile qui nous conduit encore à trouver de nouvelles sources d'économies et de mutualisation. Si notre participation à la politique nationale de redressement des comptes publics se traduit par une diminution de notre dotation globale de fonctionnement, le Pacte de confiance entre l'État et les collectivités nous permet d'abonder nos recettes de fonctionnement et ainsi, d'améliorer la péréquation nationale dans le financement de nos aides sociales.

Avez-vous dû procéder à des ajustements ?

Globalement, le volume de nos recettes nous permet cette année de poursuivre les actions engagées dans le respect des principes fixés ces dernières années : un niveau d'investissement élevé (95 M€ dès ce budget primitif avec un objectif de 100 M€ sur l'ensemble de l'année), un taux d'imposition sur le foncier bâti inchangé depuis 2010, un recours à l'emprunt limité à 40 M€, le maintien d'une

épargne nette largement positive (20 M€ soit + 14%), la maîtrise de notre fonctionnement (- 8,3% pour les dépenses d'administration générale), la reconduction de nos aides aux secteurs associatif, culturel, sportif et social.

A quel niveau se placent les dépenses d'aides sociales ?

Elles représentent 52,38% de notre budget de fonctionnement et continuent de progresser en raison essentiellement de l'augmentation du RSA. Mais le premier budget social de notre collectivité reste l'accompagnement et le soutien des personnes âgées : la priorité est toujours donnée au maintien à domicile aussi longtemps que possible. Nos missions en faveur des personnes en situation de handicap et l'aide à l'enfance et à la famille sont les autres grandes compétences en matière de solidarité. Avec l'augmentation du nombre d'enfants suivis, les crédits vont progresser de 4,6% cette année. Notre action sur le logement (4 M€ chaque année) relève aussi de notre vocation sociale et de proximité.



Lascaux 4 constitue un projet majeur. Est-ce l'action phare de ce budget ?

Les politiques de développement que nous mettons en œuvre ont pour objet d'accroître l'attractivité et de soutenir l'activité économique. Parce que le tourisme est notre principale richesse, le Conseil général en a fait un axe majeur de sa politique. Le projet Lascaux 4 (le Centre International de l'Art Pariétal Montignac-Lascaux) qui ouvrira en 2016, en est le fer de lance pour porter la fréquentation touristique de 3 à 4 millions de visiteurs chaque année. L'attractivité de la Dordogne sera également liée demain à la qualité des réseaux numériques. Pour cela, avec nos partenaires, nous mobilisons un programme de travaux de 10 M€ afin de déployer la fibre optique partout en Dordogne. Au total, dans

les prochaines années, ce sont plus de 150 M€ qui seront investis pour le Très Haut Débit internet.

Et en matière d'emploi, quels sont les moyens d'action mobilisés dans ce budget ?

Qu'il s'agisse des collèges (9,5 M€ pour les réhabiliter ou les entretenir), de notre réseau routier (28 M€) ou de l'accompagnement financier et technique des communes et des intercommunalités (30 M€, comme les années précédentes), nous nous donnons les moyens de faire face à nos missions obligatoires ou choisies. Ces investissements constituent la meilleure réponse que le Conseil général puisse apporter aux inquiétudes des entreprises du BTP. De cette façon, mais aussi avec notre régime d'intervention en faveur des entreprises et des commerces, ou avec nos plans et programmes en faveur de l'agriculture et de la sylviculture, nous confortons l'emploi autant qu'il est possible de le faire.



DÉSENCLAVEMENT

Plan Très Haut Débit (THD)

L'année 2014 a marqué de grandes étapes dans la progression du projet THD en Dordogne. Après la création du syndicat mixte « Périgord numérique » début 2014, la demande de financement de 55 M€ a été déposée auprès du Fonds National pour la Société Numérique (FSN).

Le plan de déploiement des infrastructures numériques sur les 6 prochaines années pour desservir des sites prioritaires et raccorder la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH : Fiber To The Home, fibre jusqu'au domicile) connaît une 1^{ère} phase en 2015 avec 10 millions d'euros de travaux. A ce titre, le Département va verser 1,8 million d'euros au Syndicat Périgord Numérique.



Routes

Le montant total des opérations prévues sur les routes départementales pour 2015 s'élève à 23 M€.

Les principaux investissements concernent en particulier les opérations suivantes :

- la poursuite du contournement ouest de Mussidan,
- la suppression du passage à niveau du Libraire à Bergerac,
- la réalisation des giratoires à Vieux-Mareuil et Petit-Bersac,

- le virage de Calviac,
- ainsi que le programme annuel d'entretien et de sécurité.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assainissement des eaux usées

Le Département affecte 4 M€ de crédits au paiement des subventions accordées aux travaux réalisés par les collectivités pour l'assainissement des eaux usées. Cette participation apportée par le Conseil général en partenariat avec l'Agence de l'Eau permet de maintenir une moyenne annuelle de travaux de 13 M€ par an.

En 10 ans, ce sont 102 communes qui ont mis en place en assainissement collectif pour un total qui atteint aujourd'hui le nombre de 301 communes équipées. Grâce au soutien technique de Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE), 3 nouvelles étapes sont prévues :

- Etat des lieux de l'existant,
- Identification des enjeux (réglementation, aménagement du territoire),
- Rédaction du schéma départemental. Il est proposé de réaliser ce schéma conjointement avec l'Agence de l'Eau.



Energies renouvelables, Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Le Département de la Dordogne est précurseur dans le domaine des énergies renouvelables : notre Plan Bois Energie a démarré à la fin des années 1990 et on compte à ce jour 43 chaufferies bois en fonctionnement, alimentées par les CUMA. En 2014, 652 910 € de travaux ont été générés par les aides du Département et de nos partenaires (ADEME/Région).

Le Département poursuit cette politique dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) avec notamment le développement de la méthanisation. Pour l'ensemble des énergies renouvelables, bois énergie et méthanisation, un crédit de 125 000 € est inscrit dans ce budget 2015.



Le PCET prévoit également une action plus ciblée sur le monde agricole en proposant de développer des outils de réduction de gaz à effet de serre produits par l'agriculture. Pour préparer ce plan, la démarche ClimAgri a permis d'élaborer un diagnostic et définir 10 actions concrètes à mener (information, réduction des consommations, développement des énergies renouvelables, etc). De plus, le Département mettra bientôt à disposition de tous les professionnels un site Internet qui leur permettra de valider leurs Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec une procédure simplifiée. Un autre volet important de ce plan concerne la gestion des déchets et l'accompagnement des acteurs de terrain concernés par ces enjeux.

Agriculture



Des crédits pour un montant de 1 017 500 € sont affectés aux plans départementaux de filières et aux actions pour le développement de l'agriculture de la Dordogne.

Biodiversité

Depuis 25 ans, le Département assure une politique de protection des Espaces Naturels Sensibles. Aujourd'hui, un nouveau rapport stratégique 2015-2020 acte le partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), pour connaître et conserver les espèces rares et menacées.

Cela permettra une cartographie fine des éléments patrimoniaux à fort enjeu et l'identification des espèces exotiques envahissantes. Cette année, le Département contribuera à hauteur de 33 600 € sur ce projet qui mobilisera 420 000 € sur 5 ans.



Schéma départemental de co-voiturage

Le Département est compétent pour organiser les transports collectifs non-urbains. Un schéma est engagé pour développer la pratique du covoiturage en maillant tout le territoire. Après avoir recensé les besoins, 32 aires ont été identifiées et seront réalisées pour un montant de 642 000 €.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aides aux communes

La dernière génération de contrats d'objectifs devait s'achever fin 2014. Afin de poursuivre le soutien aux communes, dans l'attente d'une nouvelle contractualisation, le Conseil général alloue 7 791 000 € afin d'éviter une rupture avec cette politique qui aura généré 700 millions de travaux, grâce aux 200 millions d'euros d'aides du Département en 20 ans.



En outre, 750 000 € sont attribués en faveur de l'aménagement des centres-bourgs (soit 250 000 € supplémentaires par rapport à 2014). Depuis 2007, 6 446 637 € ont été votés pour l'embellissement de 183 bourgs. Par ailleurs, 1,43 M€ vont permettre d'accompagner les efforts des communes dans l'aménagement des traverses des bourgs par les

routes départementales : on notera particulièrement l'élargissement du lieu-dit « Gravelle » à Razac-sur-l'Isle, la zone de Carsac-Aillac et la traverse de Terrasson

Réhabilitation des Maisons Familiales Rurales (MFR)

Le Département est un partenaire essentiel des Maisons Familiales Rurales. 176 800 € accompagneront les projets de Périgueux, de la Force, Vanxains, Thiviers et de Salignac-Eyvignes, dont 124 300 € en 2015.

Monuments historiques

Château de Biron



Le programme des travaux en 2015 concernant les sites historiques propriétés du Département mobilise 425 000 € répartis entre :

- l'aménagement de la partie Renaissance du château de Bourdeilles,
- Une étude sur la billetterie-boutique pour le château de Biron,
- l'achèvement des travaux d'aménagement de la tréfilerie) des Forges de Savignac-Lédrier.

Par ailleurs, 25 000 € seront attribués à la restauration d'œuvres d'art à Bourdeilles.

Monuments classés ou inscrits

Le Département aide à la sauvegarde des monuments classés ou inscrits appartenant à :

- Des communes : 272 500 €,
- Des particuliers : 104 410 € pour des monuments d'intérêt patrimonial majeur



(Commarque, Fénelon, maison forte de Ségelard, château de Monbazillac).

Le Centre International de l'Art Pariétal de Montignac-Lascaux (Lascaux 4)

Les travaux de construction du CIAPML ont débuté en mai 2014 pour une ouverture du centre à l'été 2016. Au total, en 2015, ce sont 31,6 M€ qui seront investis sur ce grand projet :

- 16,2 M€ pour la réalisation du bâtiment et la scénographie,
- 5,4 M€ pour les réseaux, la voirie et les parkings,
- 10 M€ de crédits reportés de 2014.



Les travaux connaîtront cette année leur apogée et mobiliseront en permanence une centaine d'ouvriers sur le site. Une fois ouvert, Lascaux 4 devrait employer une trentaine de personnes en permanence et une quarantaine de saisonniers.

Les sites touristiques

Les autres sites bénéficieront de 720 000 € dédiés notamment à :

- La poursuite de l'aménagement de la base

de loisirs de Gurson (poursuite des travaux au camping),

- Des travaux paysagers sur les sites de Saint-Estèphe, Rouffiac, la Jemaye,
- La mise en accessibilité du centre du Thot à Thonac,
- La poursuite de l'aménagement de la base de loisirs de Rouffiac.



Tourisme

1 562 000 € de crédits sont répartis entre le Comité Départemental du Tourisme, le service du tourisme et différentes actions en faveur du développement touristique du département. En outre, les grandes orientations du prochain Schéma touristique départemental sont présentées. Sur la base des conclusions du précédent schéma, il s'agira de renforcer l'image de notre territoire, diversifier notre offre d'activités (sport, détente, culture, gastronomie,...) et proposer des hébergements de qualité. L'objectif est d'augmenter la fréquentation en passant de 3 à 4 millions de touristes. Lascaux 4 avec ses 400 000 visiteurs annuels attendus aura indéniablement un effet moteur mais il faudra également l'accompagner et préparer le futur schéma 2015 – 2020.



DÉCISIONS PRINCIPALES DU BUDGET

Aide au développement économique



En 2015, ce sont 2 millions d'euros qui sont consacrés aux investissements et terrains industriels, à l'économie solidaire, aux bâtiments, à l'école Hôtelière de Savignac, etc.

Parc économique de Saint-Lizier

Cette opération qui concerne une zone de 25 hectares, pilotée par la SEMIPER à Creysse est en bonne voie. Un pôle commerce et artisanat (10 hectares) sur Creysse sera complété par un pôle industriel (5 hectares) sur Bergerac. Aujourd'hui la moitié des lots sont commercialisés.

SERVICES PUBLICS

Accessibilité

Le Département poursuit la mise en accessibilité de ses sites (bâtiments et sites ouverts au public) pour 500 000 €.



Maison du Département de Sarlat

Le bâtiment actuel est peu adapté et coûte cher (loyer de 201 600 € par an). C'est pourquoi, le Département lance l'étude pour construire un bâtiment neuf qui sera deux fois moins onéreux au lieu-dit « le Pontet ».

Personnel et administration

Les dépenses de personnel connaissent une évolution strictement limitée à 1,5 %. On peut noter le recrutement de 20 nouveaux emplois d'avenir début 2015 et la création par transformation d'un poste d'un chargé de mission Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Un effort particulier a été fait sur la gestion courante de l'administration avec une baisse d'1 M€ (- 8,2%) grâce à un examen ligne à ligne de chaque dépense. De plus, certaines nouvelles mises en concurrence (marché des vêtements de travail par exemple) permettront de mieux acheter, après un examen précis des besoins.

HABITAT



Délégation de l'aide à la pierre

Le Département, au travers de la délégation des aides à la pierre, a joué un rôle moteur dans le soutien à l'activité économique. De 2006 à 2014, 68,21 M€ de subventions ont généré 205 M€ de travaux pour le secteur du bâtiment et de l'artisanat sur le parc privé ou public.

De nombreux dossiers sont encore en cours. Afin de répondre à ces demandes en attente, 960 000 € sont inscrits au budget départemental, venant compléter l'enveloppe déléguée de 5 385 615 € correspondant à l'investissement de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique). De plus, 245 000 € seront spécifiquement consacrés à l'application de la norme RT (Régulation Thermique) 2012.

Aide à l'amélioration de l'habitat

Les aides du Département à la rénovation énergétique des logements (500 € par logement) ont un effet de levier considérable. Elles permettent un nouvel abondement de l'ANAH de 500 €, portant à 4000 € les aides complémentaires aux aides classiques ANAH.

Pour 2015, on peut estimer le nombre de nouvelles demandes entre 300 et 400. Le taux minimal d'aides est de 35% des travaux, mais peut monter à 80 ou 100% pour les plus modestes, afin de réduire la précarité énergétique.

En 2014, ce sont plus de 10 millions d'euros qui auront été générés en Dordogne (aides ANAH : 5 M€). Sans ces aides, l'économie locale n'aurait pu bénéficier de ce montant de travaux. C'est donc un soutien indispensable à la filière « bâtiment » et à l'emploi non-délocalisable. En 2015, 146 000 € sont affectés à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants.

SOLIDARITÉ

Fonds départemental des équipements sanitaires et sociaux

Un crédit de 620 000 € est inscrit pour accompagner la réhabilitation des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes privés de Sarlat, Montpon et la Coquille. Le Département apporte par ailleurs sa garantie

au centre hospitalier Jean Leclaire de Sarlat lui permettant d'obtenir des prêts pour financer la construction d'un bâtiment neuf.

L'action sociale et médico-sociale



Les dépenses d'aide sociale représentent 52,38 % du budget de fonctionnement du Département. Elles atteignent 203,38 millions d'euros répartis entre :

- **Les allocations individuelles de solidarité** : Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Revenu de Solidarité Active (RSA),
- **L'aide à l'hébergement** (enfants, personnes âgées et handicapées)

L'APA concerne 12 242 personnes (dont 7405 à leur domicile). Cela représente 51 M€.

En matière d'insertion, le RSA mobilise 48 M€ et le Fonds Départemental d'Insertion 6 M€. Pour les personnes handicapées, 42,23 M€ sont inscrits en faveur de 1262 bénéficiaires de la PCH et 433 de l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne). Quant à la Famille et l'enfance, ce sont 30,32 M€ qui leur sont consacrés.

Village de l'enfance

Le village de l'enfance assure l'accueil en urgence des mineurs en danger et met en œuvre un suivi en collaboration avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. 80 personnes travaillent au village de l'enfance dont le budget s'élève à 3,95 M€.

ÉDUCATION, CULTURE, SPORT

Travaux dans les collèges

Le programme de travaux dans les collèges mobilisera 3,24 M€. L'effort sera notamment concentré cette année sur :

- L'achèvement de la restructuration du collège de Vergt,
- Le lancement du gymnase du collège Montaigne à Périgueux,
- La restructuration de Piégut-Pluviers,
- Des grosses réparations seront réalisées sur les autres établissements (à hauteur de 2,32 millions d'euros de crédits).



Culture

Près de 4 M€ sont consacrés au fonctionnement de la culture avec notamment 1,8 M€ pour le CRD (Conservatoire départemental de musique), 1,55 M€ pour l'ACDP (Agence culturelle départementale) et 352 000 € pour le Pôle International pour la Préhistoire.

Sport



Vecteur de lien, de mixité sociale et d'animation du territoire, le sport mobilise près de 2,5 M€ du budget, permettant de favoriser l'accès et la pratique du sport, les sports et loisirs de nature, le fonctionnement des clubs sportifs et l'organisation d'évènements.

Conseil Général
de la
Dordogne



Supplément du magazine Vivre en Périgord

Pour tous renseignements complémentaires :

Conseil général - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 11200 - 24000 Périgueux - Tél. : 05 53 02 20 78 -
www.cg24.fr

Posez vos questions à Bernard Cazeau : b.cazeau@dordogne.fr